



Conseil d'Administration du 27 février 2015

Résolution n° 2015/02 – CA

Compte financier 2014

Le Conseil d'Administration,

Approuve le rapport de l'ordonnateur sur le bilan 2014, tel que présenté en séance.

Le Président

Christian PICHOU

Le Directeur

Bertrand GALTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 février 2015

COMPTE FINANCIER 2014 Rapport de l'ordonnateur

Données de base à la date du 31/12/2014 :

Fonds de roulement = 1 452 921,38 € soit une diminution de 849 637,69 € par rapport au FDR constaté au 31/12/2013

Besoin en fonds de roulement = 317 868,49 €, en diminution de 1 064 762,50 € par rapport au 31/12/2013

Trésorerie = 1 135 052,89 € soit une augmentation de 215 124,81 € par rapport à la Trésorerie constatée au 31/12/2013

Résultat 2014 = + 234 880,04 €

En complément du rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2014, les principaux résultats exprimés ci-dessus appellent les commentaires suivants de la part de l'ordonnateur.

Les annexes financières au contrat d'objectif ayant été supprimées par les ministères de tutelle, l'établissement ne dispose plus de cadrage pluriannuel de nature financière ou budgétaire.

L'année 2014 a été marquée par :

- La poursuite des dépenses liées aux deux projets de maisons de parc (Réaménagement de la Maison de Vallouise et création d'un espace audiovisuel au Bourg d'Oisans), et la finalisation des ces chantiers. Les deux maisons ont été inaugurés en 2014.
- Une trésorerie faible tout au long de l'année. Nous avons dû demander le versement anticipé du 3^{ème} versement de la SCSP à la tutelle. En effet, les versements de subventions sont effectués sur justificatifs de paiements ; le parc a dû faire face à d'importants décaissements avant de percevoir les recettes.
- La finalisation de certains programmes comme e-pheno qui permettra d'encaisser les recettes en 2015

FONDS DE ROULEMENT = 1 452 921,38 € soit une diminution de 849 637,69 €

L'établissement public du Parc national des Ecrins porte deux projets de réhabilitation de maisons de parc : Vallouise et l'espace audiovisuel de la maison de parc de Bourg d'Oisans. Leur réalisation est pluriannuelle, les études ayant débuté dès 2012. Elles ont été achevées en 2014. Les produits ont été enregistrés en recettes dès 2009, augmentant le fonds de roulement de manière très conséquente alors que les recettes n'étaient encaissées que partiellement. La trésorerie n'était pas abondée.

Les dépenses pour ces opérations se sont effectuées en 2013 et 2014. Lors de ces échéances, les besoins en trésorerie de l'établissement ont été importants pour faire face aux dépenses dans l'attente de l'encaissement des subventions correspondantes. En 2014, les crédits de paiement restant à percevoir sur ces opérations ont fortement diminués.

Fin 2014, la part des recettes enregistrées (titrées) mais non encaissées s'élève à 387 401,09 €. Pour les travaux d'investissement, sur Vallouise, sont attendus les versements : du Conseil Général des Hautes Alpes pour 70 000 € de la Région PACA pour 90 000 €. Pour l'opération du Bourg d'Oisans sont attendus 170 000 € du Ministère de l'Ecologie. 57 401,09 € sont attendus pour diverses opérations de fonctionnement.

Le programme d'actions a été maintenu au niveau souhaité.

Le fonds de roulement corrigé, déduction faite des titres de recettes émis par anticipation s'élève à 1 065 520,29 € soit 50 j de charges de fonctionnement, soit 1,6 mois de fonctionnement.

Le montant des crédits gagés sur actions c'est à dire les actions pour lesquelles l'établissement est engagé juridiquement en fin d'année mais qui n'ont pas terminées au 31/12 est de 782 375 € (dont